

**FERMETURE GÉNÉRALE DES CHANTIERS ET ATELIERS**  
**2018 – 2019**

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons par la présente attirer votre attention sur les points suivants.

Les chantiers et ateliers du canton de Genève seront **obligatoirement fermés** durant **les dates ci-dessous** :

- vendredi-Saint (30 mars 2018)
- lundi de Pâques (2 avril 2018)
- 1er mai
- jeudi de l'Ascension (10 mai 2018)
- lundi de Pentecôte (21 mai 2018)
- 1er août
- Jeûne genevois (6 septembre 2018)

**ainsi que :**

du vendredi 21 décembre 2018 au soir au lundi 7 janvier 2019 au matin

Par ailleurs, les ponts de l'Ascension -11 mai- et du Jeûne genevois -7 septembre- sont des jours de vacances.

**Tout travail durant les dates précitées sans avoir préalablement sollicité et obtenu une dérogation d'horaire auprès de la CPMBG ([www.cpmbg.ch](http://www.cpmbg.ch) , rubrique Demandes en ligne) au moins deux jours ouvrés avant la date pour laquelle elle est sollicitée constitue une violation des CCT et est passible de sanctions. Il sera procédé à des contrôles.**

A noter que les demandes de dérogation pour le pont de fin d'année devront être adressées audit secrétariat **avant le mercredi 19 décembre 2018 au plus tard**. Toute demande faite en-dehors des délais précités sera refusée.

Nous vous remercions de votre attention et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Secrétariat de la CPMBG